

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 30
- procurations : 2
- absents excusés : 1
- ayant pris part au vote : 32
- abstentions : 0

L'an deux mille vingt et le 9 décembre à 19 heures 08, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 3 décembre 2020, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME TOULZE, M. COMBE, MME JARRIGE, M. CADIEU, MME CABERO, M. DOMENEGUETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, MME SERRET-PEREZ, M. GARDE, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME CELERIER (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), M. MERLEY (POUVOIR A M. NAVARRO)

Etaient absents excusés : M. BAMIERE

M. JULIEN CADIEU a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2020/115

Objet : COVID-19 : Acquisition de divers équipements par la Commune de Saint Jean et mise en œuvre d'un pôle médical par la commune de L'Union : Remboursement de frais.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Saint Jean a procédé à l'acquisition d'un certain nombre d'équipements (sur blouses, sur chaussures et masques) pour Saint Jean et pour L'Union.

Concernant la commune de l'Union, la Commune de Saint Jean a acquis: 2 000 masques FFP2 pour 4 752.00€ TTC, 1 000 surblouses pour 3 430.00€ TTC, 500 charlottes pour 210.00€ TTC et une quote part pour la douane de 161.00 €TTC.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de rembourser à la commune de Saint Jean qui a fait l'avance de ces frais, la somme de 8 553.00 € TTC.

Par ailleurs, notre commune a mis en place en accord avec la commune de Saint Jean, un Pôle Médical pendant le premier confinement à la demande conjointe des médecins et des élus des deux communes.

Envoyé en préfecture le 15/12/2020

Reçu en préfecture le 15/12/2020

Affiché le 15 DEC. 2020

ID : 031-213105612-20201215-D_2020_115-DE



Les dépenses totales de fonctionnement du Pôle Médical s'élèvent à 34 463.32 € TTC conformément au tableau en annexe.

La Commune de Saint Jean a proposé de prendre à sa charge le tiers des dépenses, soit 11 487 € TTC.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'arrêter la participation de la commune de Saint Jean à 11 487 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De rembourser la somme de 8 553.00 € TTC, à la commune de Saint Jean qui a fait l'avance de ces frais,
- D'arrêter la participation de la commune de Saint Jean à 11 487 € TTC.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'accepter le versement de la somme de 8 553.00 € TTC, à la commune de Saint Jean qui a fait l'avance de ces frais.
- D'accepter le remboursement de la somme de 11 487 € TTC de la part de la commune de Saint Jean au profit de notre commune.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,
BAGITTE BEC



- Transmis le 15 DEC. 2020

- Affiché le 15 DEC. 2020